



Emplacements Réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
ER 1	Création d'une sente	Commune	3091 m ²
ER 2	Création d'une sente	Commune	1072 m ²
ER 3	Création d'un accès viaire	Commune	567 m ²
ER 4	Création d'un accès viaire	Commune	209 m ²
ER 5	Création d'une sente	Commune	282 m ²

Plan Local d'Urbanisme

Commune de MILLY-LA-FORET

Plan de zonage
Centre-bourg

ECHELLE : 1 / 2 500 ème

Vu pour être annexé à notre délibération du 18 décembre 2019 approuvant le P.L.U.

Le Maire, Patrice Sainsard

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- UA** Nom de zone
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs d'aménagement d'ensemble
- Linières sur lesquels la diversité commerciale est à préserver
- Emplacements Réservés
- Espaces Boisés Classés
- Éléments de paysage bâti identifiés en application de la loi Paysage
- Éléments de paysage naturel identifiés en application de la loi Paysage
- Rues ou sentiers piétonniers dont le tracé est à conserver
- Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Bande de 10 mètres de part et d'autre de la rivière Ecole